



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 131<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Washington, D.C., E-U A, 27 septembre 2002*

---

### ***RÉSOLUTION***

#### ***CE131.R1***

#### **RÉVISION DES RÈGLES FINANCIÈRES DE L'OPS**

##### ***LA 131<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,***

Ayant examiné la présentation du Directeur sur le projet de révision des Règles financières de l'Organisation panaméricaine de la Santé, figurant dans le document CE131/2 ; et

Notant que cette révision assurera la cohérence avec le Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé, adopté par la 26<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine et une plus grande conformité avec les Règles financières actuelles de l'Organisation mondiale de la Santé,

#### ***DÉCIDE :***

De confirmer les modifications demandées par le Directeur des Règles financières de l'Organisation panaméricaine de la Santé telles qu'elles apparaissent dans l'Annexe C du document CE131/2 et de transmettre les Règles financières révisées au 44<sup>e</sup> Conseil directeur pour son information.

*(Réunion unique, le 27 septembre 2002)*